

# Parc naturel régional du Vercors

## BUREAU SYNDICAL : DÉCISIONS

Mercredi 15 novembre 2023 à 18 heures à Lans-en-Vercors  
et en visioconférence

*Le quinze novembre deux mille vingt-trois, le Bureau du Parc Naturel Régional du Vercors, dûment convoqué le huit novembre deux mille vingt-trois par le Président, s'est réuni à Lans-en-Vercors et en visioconférence.*

### **Délégués présents :**

ADENOT Jacques, Délégué de Saint-Nizier-du-Moucherotte  
AGERON Philippe, Délégué de Pont-en-Royans  
ALLEYRON-BIRON Robert, Délégué de La Rivière  
BACK Antoine, Délégué de Grenoble (ville-porte)  
BAUDRIER Marie-Odile, Délégué de Saint-Julien-en-Vercors  
BERNARD Philippe, Délégué de Lans-en-Vercors  
BOLZE Catherine, Conseil Régional AuRA  
BLUNAT Pierre, Délégué de Vinay (ville-porte)  
BRUNET Florent, Conseil Régional AuRA  
CHAZALET Yves, Délégué de Combovin  
DE SMEDT Imen, Conseil départemental de l'Isère  
DU RETAIL Valérie, Déléguée de Die  
DYE Jean-Christophe, Délégué de Saint-Martin-en-Vercors  
LEVI Thierry, Délégué d'Oriol-en-Royans  
NAVA Nicole, Déléguée de Saint Marcellin (ville-porte)  
PASDRMADJIAN Yannick, Délégué de Claix  
ROBERT David, Délégué de Romans-sur-Isère (ville-porte) - arrivée 19h  
VARTANIAN Michel, Délégué de Chamaloc

### **NOMBRE DE DÉLÉGUÉS**

En exercice : 35

Présents : **18** (mini 10)

### **NOMBRE DE VOIX**

En exercice : 47

Présentes : 26

Pouvoirs : 12

Total : **38** (mini 25)

### **Délégués excusés ayant donné pouvoir :**

FILLET Pierre Louis, Délégué de la CC du Royans-Vercors, à Marie-Odile BAUDRIER  
GAGNIER Gérard, Délégué de la CC du Val de Drome, à Yves CHAZALET  
MENA Eric, Délégué de Gresse-en-Vercors, à Michel VARTANIAN  
MOCELLIN Raphaël, Conseil Régional AuRA à Catherine BOLZE  
MORIN Christian, Conseil Départemental de la Drôme à Jacques ADENOT  
PANO Alban, Conseil Départemental de la Drôme à Philippe BERNARD  
PEYRETOUT Nicolas, Délégué de la Motte-Fanjas, à Thierry LEVI  
TREGRET Agnès, Déléguée du Percy en Trièves, à

Philippe AGERON

**Participaient également à la réunion :**

BEGOU Bruno, FAUP

PUTOT Olivier, Directeur du Parc du Vercors

VERON François, Conseil Scientifique

WOLNY Anne-Christine, Fondation du Patrimoine

**Le quorum étant atteint, le Président ouvre la séance.**

Le Bureau Syndical approuve à l'unanimité le compte-rendu de la réunion du Bureau du 18 octobre 2023.

Après avoir entendu l'exposé du Président, et après échanges de vues et interventions, après en avoir délibéré, le bureau vote à l'unanimité en faveur des décisions suivantes :

## **Syndicat Mixte du Parc Naturel Régional du Vercors**

### **Séance du Bureau Syndical du 15 novembre 2023**

Prolongation de la Convention d'inscription du site Parc des Plateaux de la Molière et du Sornin au réseau des Espaces naturels sensibles isérois

Il est rappelé la signature en date du 12 novembre 2012 de la convention n°SDD-2012-0016 visant :

- l'intégration du site Parc des Plateaux de la Molière et du Sornin au réseau des espaces naturels sensibles du Département de l'Isère,
- la gestion de ce site par le Parc naturel régional du Vercors.

Cette convention arrive à expiration le 31 décembre 2023, suite à une première prolongation de 3 années par l'Avenant n°SDD-2012-0016-01.

Il était convenu que cette convention se prolonge jusqu'à échéance de la Charte du Parc fin 2024. Il est donc proposé, en attente de la signature de la future Charte et de la révision du schéma directeur des espaces naturels sensible du département de l'Isère, de prolonger cette convention d'une année. Cet avenant devra être signé par les communes concernées et le Département de l'Isère.

#### **Le bureau syndical décide à l'unanimité :**

- de **POURSUIVRE** le partenariat engagé entre le Parc naturel régional du Vercors, les communes d'Autrans-Méaudre-en-Vercors, Engins, Lans-en-vercors, Sassenage et le Département de l'Isère pour la préservation et la valorisation de l'ENS des Plateaux de la Molière et du Sornin,
- de **RECONDUIRE** en l'état la convention d'intégration et de gestion par la Parc naturel régional du Vercors du site Parc des Plateaux de la Molière et du Sornin au réseau des ENS isérois pour une durée d'un an, soit jusqu'au 31 décembre 2024, les autres dispositions demeurant inchangées,
- d'**AUTORISER** le Président à signer tous les actes et pièces relatifs à ce dossier.

## **Syndicat Mixte du Parc Naturel Régional du Vercors**

### **Séance du Bureau Syndical du 15 novembre 2023**

Travaux d'aménagement des entrées de l'ENS Molière-Sornin :  
modifications en cours d'exécution du marché

Dans le cadre travaux d'aménagement des entrées de l'ENS Molière-Sornin, il est rappelé la décision 2023.B29 en date du 28 juin 2023 attribuant les marchés de travaux pour un montant total de 142 858,43 € H.T. aux prestataires suivants :

- SAS CHEVAL BLANC, pour le, po lot 1 : Démolitions, terrassements, sol et chaussée, pour 76 216,08 € H.T.
- SPORTS ET PAYSAGES, pour le lot 2 : Aménagements paysagers : renaturation, plantations, mobiliers, pour 43 959,35 € H.T.
- CAN SAS, pour le lot 3 : Maçonneries en pierre sèche, pour 22 683,00 € H.T.

Les marchés ont été notifiés aux titulaires en date du 21 juillet 2023 et les aménagements sur le site de la Molière et le site des Egauts ont démarré début septembre 2023.

Pour le lot 1, le marché initial avait prévu un caniveau à grille sur le site des Egauts et un revers d'eau métallique sur le site de la Molière. Des multiples cunettes naturelles ont été créées sur les deux sites. D'autre part, il a été demandé par les élus référents en charge du suivi de matérialiser des places de stationnement PMR (1 place pour le site des Egauts et pour le site de la Molière 1 place)

Ces modifications en cours d'exécution du marché du lot 1 représentent un surcoût total de 1 970,00 € H.T.

Pour le lot 3, le marché initial avait prévu la création de murets en pierre sèche avec matière in situ complétée de 5 % de pierres amenés depuis la carrière. Un apport supplémentaire de pierres de carrière de 50cm de haut est nécessaire car les pierres du site sont de dimension non satisfaisante. D'autre part, suite au terrassement du lot 1, les murgers doivent être redimensionnés à 35m<sup>3</sup> au lieu de 46m<sup>3</sup> initialement et la prestation de taille d'une plateforme et emmarchement est devenue non-nécessaire.

La plus-value et les moins-values en cours d'exécution du marché du lot 3 représentent un surcoût total de 3 144,00 € H.T.

---

## **Le bureau syndical décide à l'unanimité:**

→ de **CONCLURE** les avenants suivants :

### **Lot 1 : Démolitions, terrassements, sol et chaussée**

Titulaire : SAS CHEVAL BLANC, 225 route du Briac, 26 420 SAINT JULIEN EN VERCORS

Marché initial du 21 juillet 2023 - montant :	76 216,08 € H.T.
<b>Avenant objet de la présente délibération :</b>	<b>1 970,00 € H.T.</b>
Nouveau montant du marché :	78 186,08 € H.T.
% d'écart introduit par l'avenant :	2,58 %

### **Lot 3 : Maçonneries en pierre sèche**

Titulaire : CAN SAS, Siège : 140 chemin le Relut, 26 270 MIRMANDE -  
Agence : 201 voie Vasco de Gama, ZA ALPESPACE, 73 800 STE HELENE  
DU LAC

Marché initial du 21 juillet 2023 - montant :	22 683,00 € H.T.
<b>Avenant objet de la présente délibération :</b>	<b>3 144,00 € H.T.</b>
Nouveau montant du marché :	25 827,40 € H.T.
% d'écart introduit par l'avenant :	13,86 %

→ d'**AUTORISER** le Président à signer les avenants considérés.

→ de **CONSTATER** que l'incidence financière des modifications en cours de marché de la présente décision s'élève à la somme de **5 114,00 € H.T.**, introduisant un écart de 3,58 % et portant le nouveau montant total à **147 972,43 € H.T..**

→ d'**AUTORISER** le Président à signer tous les actes et pièces relatifs à ce dossier.

## **Syndicat Mixte du Parc Naturel Régional du Vercors**

### **Séance du Bureau Syndical du 15 novembre 2023**

Convention Inspiration Vercors : avenant pour la période janvier-juin 2024

En 2010, les délibérations des communautés de communes en faveur d'une promotion globale Vercors et la prise en charge de l'animation de cette mission par le PNRV pendant 3 ans, ont posé le cadre d'une nouvelle organisation touristique territoriale.

En 2012, faisant suite à une étude de positionnement et à l'engagement des communautés de communes à travailler ensemble à la cohérence des actions de promotion du Vercors, Inspiration Vercors a été créé : il s'agit de la marque de destination des offices de tourisme et EPCI sur un territoire labellisé Parc naturel régional.

Un collectif technique a été constitué : il a mis en œuvre un ensemble d'actions touchant à la promotion externe (création d'outils de promotion, salons, stratégie digitale, site internet) et interne (déploiement de la marque vers les acteurs du territoire). Depuis 2020, le collectif s'est élargi avec le groupe des Vice-Présidents tourisme des EPCI et du Parc qui assurent l'animation et le portage politique du projet Inspiration Vercors.

Ce programme opérationnel s'est construit dans un environnement favorable en bénéficiant de l'appui des partenaires Europe, Etat, Région lors des programmes Espace Valléens 2009-2014, 2014-2020 et désormais 2021-2027.

Trois conventions Inspiration Vercors régissant les relations entre les EPCI, le Département de la Drôme et le Parc du Vercors ont été signées : d'abord au titre des années 2015-17 et 2018-2019 puis pour la période 2020-2023.

Aujourd'hui, la présente convention prend fin au 31 décembre 2023 et amène les présidents des EPCI et du Parc à réfléchir aux évolutions de la marque Inspiration Vercors. En effet, 10 ans après sa création le contexte a profondément changé : les crises s'accroissent (climatiques, sanitaires, énergétiques...), ébranlent les modèles de l'économie de la montagne en questionnant les besoins des communautés de communes et des offices de tourisme.

Ces tensions marquent les populations qui redéfinissent leurs choix de vie, de consommation et de pratiques touristiques. Elles impactent également les habitants du Vercors qui interrogent les effets du tourisme sur leur territoire, souhaitent davantage de compréhension et de participation aux décisions touristiques.

Cette situation d'équilibres fragiles impose au collectif Inspiration Vercors une approche renouvelée de sa démarche tant dans ses contenus d'actions que son organisation et son animation.

Dans ce contexte et au vu des enjeux, la conférence des présidents réunie, le 25 septembre 2023 :

- a proposé de prolonger de 6 mois l'actuelle convention Inspiration Vercors, un délai nécessaire à la réflexion pour mieux accompagner le projet Inspiration Vercors dans le futur. Cette décision doit être formalisée par la rédaction d'un avenant à la convention existante,
- a demandé au Parc d'animer cette réflexion.

**Le bureau syndical décide à l'unanimité (abstention d'Agnès Trégret, soit une voix) :**

- d'**APPROUVER** l'avenant 2024 à la convention de partenariat Inspiration Vercors 2020-2023
- d'**AUTORISER** le Président à signer tous les documents et pièces nécessaires.

## **Syndicat Mixte du Parc Naturel Régional du Vercors**

### **Séance du Bureau Syndical du 15 novembre 2023**

Accès (pédestre et cycle) au Vercors depuis les gares TGV : demande de financements

Le dispositif Espace Valléen 2021-2027, programme d'adaptation du tourisme au changement climatique, est mené à l'échelle des Alpes avec le partenariat de l'État, de l'Europe et des Régions Sud et Auvergne Rhône Alpes.

Dans ce cadre, le Parc du Vercors a proposé d'assurer la maîtrise d'ouvrage de l'opération « Accès pédestre et cycle au Vercors depuis les gares TGV ». Cette opération s'appuie sur la stratégie de transition touristique conçue par les EPCI et le Parc, et fait référence à l'axe stratégique n°2 Le Vercors, un territoire à partager et valoriser en responsabilité.

Les gares TGV sont en effet vocation des points d'appui stratégiques pour accéder au Vercors sans voiture : une démarche de cohérence pour les clientèles cherchant à rejoindre le Vercors pour une itinérance à pied ou en vélo. La Belle Via, les routes historiques, le maillage des itinéraires de randonnée, la Via du tram : autant de raison pour structurer des itinéraires dès les gares TGV de Valence-Grenoble afin de rejoindre les piémonts et le coeur du massif, à pied ou en vélo.

Le 02 mars 2022, le Parc du Vercors a pris la délibération 2022-B12 afin de lancer cette opération. Dans le même temps, les échanges avec les gares et les avancées de l'action Espace Valléen schéma d'accueil signalétique (maîtrise d'ouvrage PNRV) ont permis de réévaluer les contenus et les montants de l'opération.

Cette délibération annule et remplace donc la précédente mentionnée précédemment.

#### **Objectifs de l'action :**

- Favoriser les séjours sans voiture et l'arrivée en train pour les clientèles itinérance : réduire l'impact carbone des visiteurs
- Identifier les itinéraires depuis les gares TGV
- Valoriser l'itinéraire par la signalétique et l'information
- Favoriser la mobilité des populations locales et touristiques.

#### **Contenu du projet**

Le projet s'articule principalement avec les gares TGV de Valence et Grenoble, en partenariat avec Valence Romans Agglo et Grenoble Alpes Métropole :

- Phase 1 : identifier les emplacements des mobiliser d'information

- Phase 2 : concevoir les contenus de panneaux d'information et interprétation

- Phase 3 : fabrication et pose.

**Plan de financement prévisionnel (HT) :**

<b>DÉPENSES</b>		<b>RECETTES</b>	
Création de contenus et mise en page	1 670 €	FNADT Espace Valléen 2021-2027 (60 %)	9 762 €
Impression de supports	7 750 €	Autofinancement (40%)	6 508 €
Fabrication d'ossature de mobiliers et pose	6 850 €		
<b>TOTAL</b>	<b>16 270 €</b>	<b>TOTAL</b>	<b>16 270 €</b>

**Le bureau syndical décide à l'unanimité :**

- d'**APPROUVER** l'opération et son plan de financement prévisionnel,
- d'**AUTORISER** le Président à solliciter les financements auprès des partenaires,
  
- et d'**AUTORISER** le Président à signer tous les actes et pièces relatifs à ce dossier.

## **Syndicat Mixte du Parc Naturel Régional du Vercors**

### **Séance du Bureau Syndical du 15 novembre 2023**

#### Subvention 2024 pour les TransVercors

L'association Vercors Traversée, qui est devenue par la suite TransVercors, anime depuis 1968 le territoire du Parc naturel régional du Vercors en organisant la traversée des Hauts-Plateaux. Hormis quelques rares exceptions, depuis cette date, c'est le rendez-vous annuel attendu des amoureux du ski nordique.

A l'automne 2019, un CA en grande partie renouvelée a repris le flambeau avec le double objectif de pérenniser la TransVercors Nordic et relancer la TransVercors VTT. Après deux éditions nordiques consécutives de la Trans'Vercors annulées (suite à la crise sanitaire et à un enneigement insuffisant), une très belle manifestation a pu avoir lieu en 2022, avec une bonne participation. En 2023 elle a été annulée faute de neige.

En revanche, la Trans'Vercors VTT, épreuve que le CA essaye de relancer depuis 3 ans, a dû être annulée à nouveau en 2023, par manque de participants. Une nouvelle formule rando sera proposée en 2024 (25 août) au départ de La Chapelle-en-Vercors ou Vassieux-en-Vercors.

L'édition nordique 2024 de la Trans'Vercors (qui aura lieu le 3 mars) est prévue avec quelques changements (à titre expérimental) :

- un sens de la course inversé soit Bois Barbu-Col de Rousset pour permettre une arrivée dans les stations de la Drôme pour la première fois depuis 1968. Si cette organisation fait ses preuves, ce sens de course sera proposé une année sur deux,
- une épreuve de 35 km proposée au départ d'Herbouilly,
- la Transgénérationnelle, formule festive entre Bois Barbu et Herbouilly, à destination de tous les publics à partir de 10 ans. L'association garde les mêmes objectifs pour cet évènement :
- organiser des manifestations sportive sur le territoire pour une pratique loisir et compétition,
- faire la promotion touristique du Parc en mettant en valeur le patrimoine naturel, culturel et humain,
- organiser un éco-évènement :
  - > en limitant les déchets, en favorisant pour les ravitaillement les produits locaux, bio ou en circuit court,
  - > en organisant le co-voiturage ou le transport collectif,
  - > en communiquant sur le respect de l'environnement via un site internet et la diffusion de newsletters, et en permettant à la Réserve naturelle des Hauts-Plateaux du Vercors de tenir un stand lors du retrait des dossards,
  - > et enfin en supprimant les flyers.

Le Parc accompagne l'association depuis de nombreuses années dans l'organisation de ces manifestations. L'association demande aujourd'hui au Parc un soutien financier de 3000 € pour l'édition ski de fond 2024 et de 1000€ pour l'édition VTT de 2024.

**Le bureau syndical décide à l'unanimité (abstention d'Agnès Trégret et de Mme Imen De Smedt, soit deux voix):**

•

→ d'**APPROUVER** le soutien financier de 3 000 euros à l'association Trans'Vercors pour l'organisation de l'édition 2024 de la Trans'Vercors ski de fond,

→ d'**APPROUVER** le soutien financier de 1 000 euros à l'association Trans'Vercors pour l'organisation de l'édition 2024 de la Trans'Vercors VTT,

→ et d'**AUTORISER** le Président à signer tous les documents relatifs à ce dossier.

## **Syndicat Mixte du Parc Naturel Régional du Vercors**

### **Séance du Bureau Syndical du 15 novembre 2023**

Pâturage de la Ressource herbacée des Territoires Nucicoles en Région Auvergne-Rhône-Alpes (PARTEN'R-AURA) : demande de financements

La production nucicole est une production historique du territoire du Vercors et de la vallée de l'Isère. Initialement présente comme atelier de diversification, les exploitations se sont progressivement spécialisées dans sa production. Dans un souci d'adaptabilité et de respect de l'environnement, il apparaît intéressant de s'interroger sur le développement possible des associations élevage-nuciculture via le pâturage sous noyer.

Un consortium de partenaires (Senura - FiBL - FDO26 - PNR Vercors - Chambre d'agriculture de la Drôme - Chambre d'agriculture de l'Isère - AgriBioDrôme - INRAE Medis) s'est réuni pour proposer un projet de recherche et développement dans le cadre de l'appel à projet « porter un projet européen d'innovation (agri-forêt) » du dispositif FEADER 601 (demande 00217533) géré par la Région Auvergne-Rhône-Alpes.

Ce projet, qui s'étendrait sur trois ans et demi, viserait à :

- Acquérir de nouvelles connaissances et des références agronomiques et sanitaires sur les impacts et bénéfices réciproques du pâturage par des troupeaux ovins dans les vergers de noyers (qualité des couverts, impacts sur le sol, risques microbiens, écorçage, intoxication au cuivre etc.)
- Comprendre les modalités d'associations et leurs facteurs de réussite pour développer des outils en facilitant le développement (caractérisation technico-économique, ateliers avec les filières, élaboration de guide de partenariat etc.)

Un important travail de transfert diffusion et valorisation sera intégré, afin d'une part de capitaliser sur les travaux ayant appréhendés certains de ces aspects sur d'autres systèmes et d'autre part d'associer le secteur de la formation agricole à ces réflexions.

La Senura (Station d'Expérimentation Nucicole Rhône Alpes) est le chef de file administratif de ce projet et en pilote le dépôt.

Le Parc du Vercors s'investirait notamment dans le pilotage de l'axe 2 du projet et la réalisation des actions autour de la mise en œuvre opérationnelle des partenariats.

Dans le cadre du dépôt de la candidature, une convention de partenariat est d'ores et déjà établie entre les partenaires.

## Budget et plan de financement prévisionnel 2024-2027

<b>DEPENSES (Euros TTC)</b>		<b>RECETTES (Euros TTC)</b>	
Total projet (dépenses de personnel et dépenses indirectes forfaitaires)	344 683, 11	Feader et Région (80%)	275 746,49
<i>(Dont PNR Vercors)</i>	<i>(39 360,83)</i>	<i>(Dont PNR Vercors)</i>	<i>(31 488,67)</i>
		Autofinancement des partenaires	68 936,62
		<i>(Dont Autofinancement PNR Vercors)</i>	<i>7 872,16</i>
<b>TOTAL</b>	<b>344 683,11</b>	<b>TOTAL</b>	<b>344 683,11</b>

. La structure ne bénéficiant pas de la récupération de la TVA, les dépenses sont exprimées TTC.

### **Le bureau syndical décide à l'unanimité :**

•

→ d'**APPROUVER** le projet ainsi que la mise en œuvre de l'opération partenariale de « PARTEN'R-AuRA » (Pâturage de la Ressource herbacée des Territoires Nucicoles en Région Auvergne-Rhône-Alpes), selon la demande 00217533 de l'AAP « Porter un projet européen d'innovation (agri-forêt) FEADER 601 »

→ d'**AUTORISER** le Président à signer tous les actes et pièces relatifs à ce dossier..

## **Syndicat Mixte du Parc Naturel Régional du Vercors**

### **Séance du Bureau Syndical du 15 novembre 2023**

Scénario souhaitable du système alimentaire & agricole pour 2050 à l'échelle du Projet Alimentaire inter Territorial (PAiT) de la grande région grenobloise : délibération cadre

#### **Contexte**

Le Projet Alimentaire inter-Territorial de la grande région grenobloise, labellisé de niveau 2 en septembre 2020 par le ministère de l'agriculture et de la souveraineté alimentaire, rassemble 11 partenaires, dont le Parc naturel régional du Vercors.

L'ambition des partenaires du PAiT est de mener une politique agricole et alimentaire coordonnée sur un large territoire, qui favorise la relocalisation de l'alimentation au plus près des bassins de production agricole, la résilience du système agricole et alimentaire et facilite la mise en système nécessaire au changement. Le territoire du PAiT recouvre des zones de production agricole et de consommation et des territoires avec des spécificités bien différentes, ce qui peut impliquer des mises en œuvre différentes.

En 2022, Les territoires partenaires du PAiT ont initié un travail d'élaboration d'une vision prospective de l'agriculture et de l'alimentation. La conduite de cette démarche a été confiée à Solagro, expert en transitions énergétique, agroécologique et alimentaire, avec l'objectif de dessiner un scénario agricole et alimentaire souhaitable pour un territoire résilient en alimentation à l'horizon 2050.

Afin de calibrer une vision collective au plus près du souhaitable sur le territoire du PAiT, un groupe de concertation composé des représentants du monde agricole & alimentaire, des structures de transformation agroalimentaire, des industries agroalimentaires, des chambres consulaires, du monde associatif et enfin des élus locaux a été mobilisé pour construire un scénario souhaitable à partir d'un scénario tendanciel répondant à la question « qu'est-ce qu'il se passe si on ne fait rien? ».

Le scénario tendanciel a permis de faire prendre conscience des impacts des enjeux du dérèglement climatique sur l'agriculture de nos territoires et des enjeux économiques et socio-environnementaux du système alimentaire.

Celui-ci a fait ressortir les enjeux propres au territoire du PAiT :

- Les systèmes de production agricole sont très diversifiés (dont 16% en polyculture), avec une forte dynamique de circuits courts (42% des exploitations commercialisent en circuits courts), 3754 chefs d'exploitation d'un âge moyen de 50 ans.
- L'élevage bovin laitier est structurellement menacé en raison des difficultés de transmission et du manque d'attractivité du métier et tend à fortement diminuer.

- La production de viande du territoire ne suffit pas à subvenir aux besoins des habitants, même dans un effort de diminution significative de sa consommation.

De plus, si aucune mesure n'est prise :

- Une artificialisation importante des terres agricoles et une augmentation notable de l'importation alimentaire est prévisible pour subvenir aux besoins de la consommation humaine.

- L'autonomie alimentaire du PAiT sera très difficilement atteignable, même en remodelant les systèmes de production en place et en dédiant les productions uniquement à de la consommation humaine locale.

### **Un scénario souhaitable de l'agriculture & l'alimentation à horizon 2050**

A partir du scénario tendanciel « si on ne fait rien » , l'ensemble des participants du groupe de concertation et du comité de pilotage du PAiT ont pu élaborer un scénario correspondant à un futur souhaitable pour le système agricole et alimentaire PAiT à horizon 2050. Ce scénario, qui définit des objectifs ambitieux à la hauteur des enjeux, est le fruit de nombreux échanges et a été défini dans le souci constant de fédérer et mobiliser l'ensemble des acteurs du territoire dans la démarche. Il se traduit par des orientations qualitatives et 23 lignes directrices d'évolution pour accompagner les changements que chacun pourra mettre en œuvre au rythme de ses capacités et de ses moyens.

#### **Les principales orientations proposées sont les suivantes :**

1 - Promouvoir pour tous une alimentation de qualité, à faible niveau d'intrants, « saine, sûre et durable ». Lutter contre la précarité alimentaire en permettant à tous les publics d'accéder à des produits sains et locaux.

2 - Augmenter fortement l'autonomie alimentaire : Produire davantage localement ce qui manque, développer la consommation locale des citoyens et des collectivités, avec une implication des acteurs de la transformation et distribution.

3 - Conserver le dynamisme du secteur agricole, en nombre de fermes et d'actifs agricoles.

4 - Préserver le foncier agricole (lutte contre l'artificialisation et la consommation masquée des terres agricoles).

5 - Maintenir l'élevage bovin sur le territoire, en favorisant les systèmes herbagers, races rustiques, pratiques extensives... avec un enjeu fort et spécifique au territoire sur la préservation de l'élevage en montagne.

6 - Suivre des objectifs d'évolutions vertueuses des pratiques agricoles en réponse au fort enjeu écologique et sanitaire : ambition notable vers le bio, développement des pratiques agroécologiques et alternatives pour l'ensemble de l'agriculture.

7 - Développer l'autonomie et la résilience de l'agriculture : autonomie alimentaire, autonomie fourragère, autonomie de fertilisation...prendre en compte le risque de raréfaction de la ressource en eau.

8 - Envisager le développement des énergies renouvelables avec priorisation des usages de la biomasse : alimentation humaine, puis alimentation des animaux, puis éventuellement production d'énergie (méthanisation) ou de matériaux biosourcés.

Pour faciliter le phasage de la mise en œuvre et l'évaluation de ces orientations,

23 lignes directrices ont été quantifiées et proposées dans le cadre de la démarche de prospective (cf. Annexe).

L'ambition est aujourd'hui d'aller vers une vision partagée du système agricole et alimentaire à l'échelle du territoire PAiT, afin que chaque territoire puisse porter à court, moyen et long terme les actions qui correspondent à ses spécificités et ses enjeux tout en préservant une cohérence d'actions inter-territoriales..

### **Le bureau syndical décide à l'unanimité :**

•

→ de **PRENDRE CONNAISSANCE** du travail de prospective agricole et alimentaire 2050 effectué par le groupe de concertation et le comité de pilotage du PAiT

→ de **PRENDRE EN COMPTE** ses orientations politiques agricoles et alimentaires dans la mise en œuvre de ses actions.

## **FEUILLET DE CLÔTURE**

### **Bureau Syndical – séance du 15 novembre 2023**

2023.BS 39	3
Prolongation de la Convention d’inscription du site Parc des Plateaux de la molière et du Sornin au réseau des Espaces naturels sensibles isérois .....	3
2023.BS 40	4
Travaux d’aménagement des entrées de l’ENS Molière-Sornin : modifications en cours d’exécution du marché.....	4
2023.BS 41	7
Convention Inspiration Vercors : avenant pour la période janvier-juin 2024.....	7
2023.BS 42	9
Accès (pédestre et cycle) au Vercors depuis les gares TGV : demande de financements.....	9
2023.BS 43	11
Subvention 2024 pour les TransVercors.....	11
2023.BS 44	13
Pâturage de la Ressource herbacée des Territoires Nucicoles en Région Auvergne-Rhône-Alpes (PARTEN’R-AURA) : demande de financements.....	13
2023.BS 45	15
Scénario souhaitable du système alimentaire & agricole pour 2050 à l’échelle du Projet Alimentaire inter Territorial (PAiT) de la grande région grenobloise : délibération cadre.....	15

***Fait et délibéré le 15 novembre 2023 et ont signé les membres présents,***

**à Lans-en-Vercors, le 15 novembre 2023**

**Le Président,**

**Jacques ADENOT.**

**#signature#**